



## BULLETIN OFFICIEL

### NUMERO 9

DU 1<sup>er</sup> Octobre 2021

# COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

## *Réunion Du Comité de Direction*

---

**Réunion du :** Lundi 27 Septembre 2021

---

**Membres Présents :** MM. SERRE - BENOIT – RIPPERT - BOUVERAT - ALLIO – GHZAL – ABOU KHALIL - MANIERE – MAKHECHOUCHE - GUIGUE - MMES MACARIO – GARCIA – RAOUX

---

**Excusés :** MM. SARDO – STEFANINI - BERTHELOT

---

**Assiste :** M. SALIH (Directeur Administratif) – JAGER (CTD PPF)

---

Le Comité de Direction prend acte de la démission de M. Garid BEN ALI

Le Comité de Direction le remercie pour son engagement

**-REUNION DES PRESIDENTS DE CLUBS**

La réunion de rentrée des Présidents de Clubs aura lieu le Lundi 04/10/2021 à partir de 18h30 au Centre Sportif de la Souvine (Bâtiment à côté du District)

A cette occasion, plusieurs sujets seront évoqués pour cette saison

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des clubs sur leur boîte mail officielle.

## **-TERRAINS**

**M. Etienne RIPPERT** présente synthétiquement la nouvelle réglementation portant sur les terrains à compter de cette saison

L'appellation des niveaux de classement est dorénavant du T1 pour la Ligue 1 à T7 pour le plus bas niveau.

### **En district**

Les niveaux requis sont T7 en D3/D4 et T6 en D1/D2

### **En Ligue**

T5 en R2 R3 et T3 pour R1 (T4 = D2F)

Seuls sont classés en A8 et A5 les terrains réduits

En Coupe de France T5 à partir du 5° tour

En Coupe Gambardella T5

En U14 à U19 R T5

### **Dimensions**

- Dimensions de référence : 105 x 68 mini en T5

100x60 mini en T6 et T7

90x45 maxi en T7

### **Classement**

- Durée de classement : 10 ans

5 ans pour les synthétiques

### **Traçage**

- Couleurs de traçage : Blanc Foot réduit Bleu conseillé

### **Bancs de touche**

- Bancs de touche : Joueurs 2,5 m jusqu'en T5 (à 5 m de l'axe ligne médiane)

### **Vestiaires**

- Vestiaires : Joueurs 20 m<sup>2</sup> jusqu'en T5 Arbitres 8 m<sup>2</sup>

### **Clôture**

- Clôture stade : Conseillée jusqu'en T6 Grillage ou végétaux jusqu'en T4

- Clos à vue : Pas obligatoire jusqu'en T3

- Protection terrain : Main courante de 1 à 1,10 m jusqu'en T4 sur le pourtour.

Coté vestiaires jusqu'en T6. Si grillage : 2 m de hauteur

- Liaison vestiaires / terrain : Pas d'obligation jusqu'en T4

### **Eclairage**

- 7 niveaux de E1 à E7

- Durée de classement 2 ans jusqu'en E5, 4 ans si en LED

- 25 points de contrôle jusqu'en E4

- Eclairage moyen : 150 lux si nouveau en E6 120 lux à maintenir en E6, 75 en E7

## **-COMMISSIONS**

Le Comité de Direction procède à la nomination des membres de commissions que vous retrouverez en **annexe 3** du procès-verbal

## **-ENTENTES**

Le Comité de Direction reçoit les demandes d'ententes suivantes :

-Demande d'entente entre les clubs de **TARASCON FC et TARASCON SC** dans la catégorie U15

Cette entente évoluera sous le nom de **TARASCON FC**

Il est rappelé que pour être en règle avec le statut des jeunes, chaque équipe doit avoir 8 licenciés par équipe

Cette entente est validée par le Comité de Direction

PS : Cette entente avait été refusée par le Bureau Exécutif sur un précédent Procès-Verbal

Le club de **TARASCON FC** a désengagé son équipe U15 D1 afin de réaliser cette entente dans les brassages D2/D3

-Demande d'entente entre les clubs de **MOURIES ENT et AUREILLE FC** dans les catégories U6 à U13

Ces ententes évolueront sous le nom **d'AUREILLE FC** suite aux engagements effectués dans FOOTCLUBS

Il est rappelé que pour être en règle avec le statut des jeunes, chaque équipe doit avoir 4 licenciés par équipe

Ces ententes sont validées par le Comité de Direction

## **-ARBITRAGE**

Compte tenu de la pandémie, de nombreux arbitres n'ont pas renouvelé leur licence

De ce fait, il manque près de **40 arbitres SENIORS**

La conséquence est que toutes les rencontres ne pourront pas être couvertes

En effet la commission des arbitres nous informe que :

### **Championnat SENIOR**

-La D1 sera couverte avec 3 arbitres

-La D2 sera couverte avec 1 arbitre ou 2 en cas de lever de rideau

-La D3 sera couverte partiellement

-La D4 ne sera pas couverte

De ce fait, il n'est pas judicieux de mettre en place la Péréquation d'Arbitrage dans la Division D4

**La Péréquation D4 est purement et simplement annulée**

---

Michel SERRE  
Président

Elodie GARCIA  
Secrétaire